

REGLEMENT :

CONCOURS DE NOUVELLES : LES ABEILLES

ARTICLE 1 - Thème : Chaque nouvelle devra être sur la thématiques des abeilles, de près ou de loin. De façon imagée ou très concrète.

ARTICLE 2 - Participation : Le concours s'adresse aux adultes comme aux jeunes, et notamment aux scolaires. La participation est gratuite. Les personnes mineures devront fournir une autorisation parentale qui sera jointe à la fiche d'inscription. Ce concours est organisé du 1^{er} février 2022 au 31 juillet 2022.

ARTICLE 3 - Critères de sélection : Le texte soumis au Jury sera rédigé en français et doit présenter les caractéristiques d'une nouvelle : un récit court mais complet, se déroulant autour d'un événement, et se terminant par une chute. Les œuvres présentées ne devront jamais avoir été publiées. Elles ne devront comporter aucun propos discriminatoire, diffamant ou contraire à l'ordre public et à la loi. Le Jury sera attentif aux critères suivants : respect du format propre à la nouvelle, originalité et intérêt de la chute, choix du sujet, conformité aux exigences du règlement et respect de la thématique.

ARTICLE 4 - Modalités de présentation de la nouvelle : Chaque nouvelle sera envoyée par e-mail au format PDF ou par courrier.

- La police de caractères Times New Roman doit être de 12 points.
- Chaque nouvelle devra comporter au maximum 5 pages au format A4.
- La nouvelle doit impérativement comporter un titre.
- Une seule nouvelle par auteur(e) sera acceptée.
- Seules les nouvelles inédites seront acceptées.

ARTICLE 5 - Modalités d'envoi :

Les participants devront envoyer un dossier complet comprenant :

- la nouvelle,
- un bulletin d'inscription,
- l'autorisation parentale pour les participants mineurs.

Cet envoi pourra se faire par mail à l'adresse labelruche@gmail.com ou par courrier à l'adresse :

LABEL RUCHE DU VELAY – 26 Bd Président Bertrand – 43000 LE PUY EN VELAY

ARTICLE 6 - Constitution du jury : Le Jury est constitué par Odile Guérin (Professeur de français), Jean Cortial (apiculteur amateur et ancien contributeur au journal « Volcan »), Bernard Soulier (apiculteur et écrivain).

ARTICLE 7 - Délibérations du jury : Aucune information relative aux délibérations du Jury ne sera communiquée. Les jurés sont tenus à la discrétion quant aux délibérations ; ils ne sont pas autorisés à émettre des avis, conseils et recommandations aux auteurs des textes soumis à leur jugement.

ARTICLE 8 - Anonymat : Le Jury statuera sans connaître les noms des auteurs.

Pour que l'anonymat soit scrupuleusement respecté, les nouvelles ne devront ni être signées, ni porter de signes distinctifs. Pour préserver l'anonymat, Label Ruche attribuera à chaque nouvelle un numéro selon l'ordre d'arrivée des envois et conservera les données personnelles des auteurs(es) jusqu'à la délibération finale du Jury.

ARTICLE 9 - Données personnelles : Les participants sont informés que les données à caractère personnel, (nom, prénom(s), adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone) les concernant sont uniquement nécessaires à la prise en compte de leur participation.

ARTICLE 10 - Résultats : La délibération du Jury aura lieu au mois d'août 2022. Les nouvelles sélectionnées seront publiées dans un recueil disponible à Label Ruche. Les candidats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte.

ARTICLE 11 - Prix :

Les gagnants seront prévenus individuellement, par l'entreprise Label Ruche. Les décisions sont souveraines.

- 1^{er} prix : 100 euros en bon d'achat à Label Ruche du Velay
- 2^{ème} prix : 60 euros en bon d'achat à Label Ruche du Velay
- 3^{ème} prix : 40 euros en bon d'achat à Label Ruche du Velay

Les 3 premières nouvelles de jeunes (inférieur à 16 ans) permettront à l'établissement de ceux-ci de bénéficier d'une présentation gratuite du monde des abeilles dans leur établissement par Label Ruche du Velay et les jeunes se verront offrir le livre contenant leur nouvelle.

Des lectures publiques seront organisées.

ARTICLE 12 - Date limite : La date limite des envois est fixée au 31 juillet 2022 à 23:59, la date d'envoi du mail faisant foi ou cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 13 - Appel et acceptation du règlement : Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel. Le fait de participer au concours de nouvelles organisé par Label Ruche implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(À compléter et joindre impérativement à votre texte, glissé dans une enveloppe à part, ou dans une autre pièce jointe si envoi par mail, pour respecter l'anonymat)

NOM : PRÉNOM :

Age (si mineur) : Nombre de pages et de signes au total :

Adresse.....

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Titre de la nouvelle:

Je soussigné(e),

Déclare :

- Participer au «Concours de Nouvelles 2022 : Les Abeilles » organisé par Label Ruche du Velay,
- Avoir pris connaissance et être d'accord avec le règlement,
- Etre l'auteur du texte proposé,
- Accepte le droit à la diffusion de ma nouvelle dans un livre et renonce à mes droits d'auteur.

À Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Pour les mineurs, il est impératif de rajouter la mention suivante:

Je soussigné (prénom et nom),
certifie détenir l'autorité parentale de l'enfant susnommé âgé de ans et donne
mon accord à son inscription selon les conditions du règlement.

Signature des parents: